



Déclaration de l'Association Guinéenne pour la Transparence (AGT), contact national de Transparency International en Guinée sur le classement de la Guinée dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2021.

Comme à l'accoutumée depuis 1995, Transparency International (TI), Organisation Non Gouvernementale (ONG) de lutte contre la corruption de réputation mondiale, a publié ce 25 janvier 2022, son Indice annuel de Perception de la Corruption (IPC) 2021. Cet indice est un indicateur composite de la perception qu'ont des milieux d'affaires et d'experts nationaux du niveau de corruption dans le secteur public de différents pays du monde.

Le rapport de l'IPC 2021 évalué en lien avec le respect des droits de l'homme ressort que « ... la complaisance dans la lutte contre la corruption exacerbe les atteintes aux droits de l'homme et sape la démocratie ».

Avec une note de 88/100 (0 = très corrompu et 100 = très intègre), les trois premiers pays les moins corrompus du monde sont le Danemark, la Finlande et la Nouvelle Zélande.

Les trois premiers pays africains les moins corrompus sont les Seychelles (70/100, 23^{ème}/180 pays du monde), le Cap Vert (58/100 points, 39^{ème}/180 pays dans le monde), le Botswana (55/100 points, 45^{ème}/180 pays dans le monde). Le Sud Soudan est le plus corrompu (11/100 points, 180^{ème}/180 pays du monde).

Avec une note de 25/100, la Guinée occupe le rang de 150^{ème}/180 dans le monde et 35^{ème} /54 en Afrique. En 2020, avec une note de 28/100, elle était 137^{ème} /179 dans le monde et 32^{ème}/54 en Afrique. Par rapport à 2020, la Guinée perd : 3 points en note, 13 places dans le classement mondial et 3 places en Afrique.

L'AGT prend acte avec intérêt la volonté politique des autorités de la transition de faire de la Guinée un pays de tolérance zéro contre la corruption avec importantes premières mesures la création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF), la transmission à la justice des dossiers de corruption et la sanction administrative de présumés auteurs de délits et infractions assimilés à la corruption.

Dans cet élan et cette espérance de combat par la triptyque prévention, détection et répression du fléau de la corruption, l'AGT :

- 1- Demande au Président de la Transition, Président de la République et à tous les membres du Gouvernement de déclarer leurs biens comme devoir pressant d'exemplarité. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : cinq mois après la prise du pouvoir par les forces de défense et de de sécurité avec la dissolution de la constitution et de la cour constitutionnelle, des juristes et/ou hommes de droit peuvent indiquer comment et où le faire ;
- 2- Invite le gouvernement à publier les audits réalisés, diligenter conséquemment la procédure judiciaire et garantir l'accès à l'information publique ;

- 3- Sollicite du gouvernement le contrôle, l'inspection de l'administration publique de façon réglementaire, régulière et la dotation des institutions/organes de lutte contre la corruption en moyens humains, techniques et financiers ;
- 4- Appelle le Secrétaire Général du Gouvernement ou toute autorité mandatée à cet effet à renforcer la réalisation des passations de service assorties de procès-verbaux dûment signés ;
- 5- Lance un appel aux organisations de la société civile pour jouer pleinement le rôle d'alerte, de veille, d'interpellation, d'exigence de redevabilité et de contrôle citoyen de l'action publique ;
- 6- Réaffirme la place, le rôle, l'importance de la qualification et du soutien au journalisme d'investigation comme bouclier de la corruption ;
- 7- Compte sur le soutien des partenaires techniques et financiers à tous les acteurs engagés dans la lutte contre la corruption pour la promotion de la bonne gouvernance.

Combattons la corruption car, ne rien faire, c'est laisser faire

Conakry, le 26 janvier 2022

Pour l'AGT, le Président d'honneur

Mamadou Taran DIALLO

Ancien Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale